

Nombre d'administrateurs en exercice : 17
Nombre de présents : 9
Nombre de votants : 14

Pour : 14
Contre :
Abstention :

Délibération n° 12

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-sept juin à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Maromme, s'est réuni en séance en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur David LAMIRAY, Président du CCAS.

Étaient présents : **M. David LAMIRAY**, Président ; **Mme Christelle POULAIN**, Vice-Présidente ; **Mme Marie-Claude MASURIER**, Maire-Adjointe ; **Mme Dominique PECOT**, Conseillère Municipale ; **M. Quentin FERNANDES**, Maire-Adjoint ; **Mme Marie-José VION**, administratrice ; **Mme Paulette BENNETON**, administratrice ; **M. Jean-Luc MASURIER**, administrateur ; **M. Christophe-Louis DURAND**, administrateur.

Ont remis pouvoir : **Mme Annick MERTENS**, Maire-Adjointe à Mme Christelle POULAIN ; **Mme Kimbeurlee FERAY**, Conseillère Municipale à M. David LAMIRAY ; **M. Cédric PATIN**, Conseiller Municipal Délégué à M. Quentin FERNANDES ; **Mme Ingrid WANNER**, administratrice à M. Jean-Luc MASURIER ; **M. Jean-Marie BOUREL**, administrateur à Mme Marie-Claude MASURIER.

Absents excusés : **M. Fabrice COUREL**, Conseiller Municipal ; **M. Fabrice BLONDEL**, administrateur ; **Mme Ginette BERTIN**, administratrice.

Assistaient à la séance : M. Nicolas JAFFRE, Directeur du CCAS ; Mme Mélanie RUNEMBERG, Directrice du Pôle Solidarité ; Mme Lydia JOUAN, Directrice Adjointe du Pôle Solidarité ; Mme Sylvie JULIEN, Assistante du Pôle Solidarité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Objet : Convention Cultures du cœur

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Maromme,

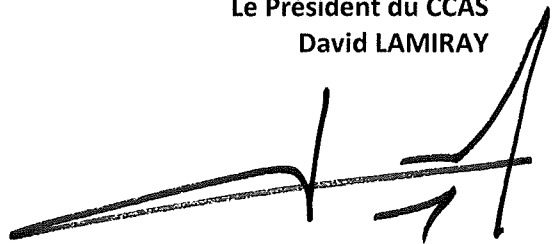
VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- le rapport de présentation

DECIDE :

- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat entre le CCAS de Maromme et l'Association Cultures du Cœur Normandie.
- **De verser** la cotisation due au titre de l'adhésion.

Suivent les signatures pour extrait conforme
Maromme, le 27 juin 2024
Le Président du CCAS
David LAMIRAY

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'DL' or similar, written over a horizontal line.

Accusé de réception en préfecture
076-267600369-20240627-DE-27062024-12-DE
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception
en Préfecture de Seine-Maritime le 3 juillet 2024
Et de son affichage le 3 juillet 2024